

COMMUNE DE CASSANIOUZE
PROCES VERBAL DE LA REUNION

Séance du 29 Mars 2018

Nombre de Conseillers

En exercice : 14

De présents : 13

De votants : 14

Date de convocation

21 Mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal de la commune de CASSANIOUZE, assemblé en session ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire.

Étaient présents :

BOULANGER Jean-Pierre, CARCANAGUE Renée, CARRIER Bertrand, CASTANIER Michel, CASTANIER Nadine, COUDON Robert, FONTANEL Didier, LASSALE Frédéric, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, LISSORGUES Jean-Pierre, MALBERT Sylvain, MAS Maurice

Secrétaire de séance : Sylvain MALBERT

Absents : Mme Martine COURTOIS a donné pouvoir à JP LISSORGUES,

Ordre du jour

- 1) Approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2017
- 2) Budgets primitifs 2018
- 3) Renouvellement de la ligne de trésorerie,
- 4) Questions diverses

I/ Approbation des comptes administratifs de gestion 2017 :

Le premier adjoint remet aux membres du conseil un récapitulatif du compte administratif :

- de la commune (fonctionnement et investissement)
- de l'eau et de l'assainissement
- du lotissement
- du CCAS

Il commente ensuite poste par poste :

A) Pour le budget principal de la commune :

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 390.755,91 € se décomposent en :

- Charges à caractère général : 108.567,88 €
- Charges de personnel : 176.241,26€
- Opérations d'ordre et de transfert : 38.785,64 €
- Autres charges de gestion courante : 59.089,75 (dont service d'incendie 16.828,04 € et subventions aux associations 10.670,00 €)
- Charges financières : 15.739,68 €

Les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 525.578,35 € se décomposent en :

- Remboursements sur rémunérations du personnel : 28.199,35 €
- Ventes de produits ou prestations de service : 17.602,45 €
- Impôts et taxes : 175.759,16 €
- Dotations : 286.419,00 €
- Autres produits de gestion courante : 15.937,39 €
- Produits exceptionnels : 1661,00 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat excédentaire de 134.822,44 € (hors report excédent d'exploitation)

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à : 260.777,11 €

Se décomposent en :

- entretien des bâtiments : 51.894,12 €
- les diverses opérations non individualisées : 150.451,47€ dont voirie 129.359,45 €
- les remboursements d'emprunts en capital pour : 58431.62 €

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 240.994,62 € se décomposent en :

- Subventions département et DETR: 11.026,90 €
- Autres subventions 15.430,03 €
- Les opérations financières pour 214.537,69 € (dont FCTVA 20.855,00 € et les excédents de fonctionnement capitalisés pour 99.603,95 € et emprunt 80.000,00 €)

Ce compte fait apparaître un résultat déficitaire de 19.782,49 € largement couvert par le résultat bénéficiaire de la section de fonctionnement.

B) Pour le budget de l'eau et l'assainissement :

Les dépenses de fonctionnement dont le total s'élève à 95.008,39 € se décomposent en :

- Charges à caractère général : 32.411,64 €
- Charges de personnel : 7.916,84 €
- Dotations aux amortissements : 48693,95 €
- Charges financières : 5985,96 €

Les Recettes de fonctionnement dont le total s'élève à 91.584,78 € se décomposant en :

-dotations aux amortissements : 4.305,00 €

-Vente d'eau, redevances et locations de compteurs : 87.279,78 €

Ce compte fait donc apparaître un résultat déficitaire de 3.423,61 € (hors report excédent d'exploitation)

Les dépenses d'Investissement dont le total s'élève à 52.530,01 €

Se décomposant en :

-opérations d'ordre 32.877,60 €

-charges financières : 19.652,41 €

Les recettes d'Investissement dont le total s'élève à 53.905,84 € se décomposant en :

-Dotations aux amortissements 49.614,95 €

-La participation aux travaux de l'eau : 4.290,89

Ce compte fait apparaître un résultat bénéficiaire de 1.375,83 €

C) Pour le CCAS :

Ce compte avec un total de recettes de 460,52 € et des dépenses de 450,00 € permet de dégager un excédent de 10,52 € sur cet exercice.

D) Pour le lotissement :

Les dépenses soit 161.488,71 € sont essentiellement constituées par les variations de stock pour 155.869,27 € et les intérêts d'emprunts pour 4410,00 €.

Ce compte s'équilibre par des recettes de 161.488,71€ (dont vente de terrains 155.859,27 € opération comptable).

Cette présentation effectuée une discussion s'engage sur les réalisations effectuées en 2017 et sur les principales augmentations des postes de dépenses puis il est passé au vote :

Monsieur BOULANGER rappelle au préalable que s'agissant d'approuver la gestion du maire celui-ci ne prend pas part au vote.

Par 13 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre le compte administratif et le compte de gestion 2017 sont approuvés.

II/ BUDGETS PRIMITIF 2018.

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le budget a été préparé par la commission des finances. Il a été ensuite examiné et mis en forme par le percepteur. Il est cette année présenté simultanément avec les comptes administratif et de gestion

Le budget de la Commune :

En fonctionnement ce budget s'équilibre à la somme de 561.737,00 €.

Les dépenses sont constituées :

Des charges de caractère général pour un montant de 115.300,00 €

Des charges de personnel pour : 191.189,00 €

D'un virement à la section d'investissement pour : 174.431,00 €

Des opérations d'ordre et de transfert pour : 9.034,00 €

Des autres charges de gestion courante pour 58.592,00 €

Des charges financières pour : 13.191,00 €

Le tout pour un total de dépenses de : 561.737,00 €

Les recettes sont constituées par :

Un résultat d'exploitation reporté de :	98.492,00 €
Les atténuations de charges pour :	8.500,00 €
Les ventes de produits pour :	30.654,00 €
Les impôts et taxes pour :	174.723,00 €
Les dotations pour :	235.768,00 €
Les loyers perçus pour :	12.000,00 €
Les produits exceptionnels pour :	1600,00€
Le tout pour un total de recettes de :	561.737,00€

En investissement ce budget s'équilibre à la somme de : 447.104,44 €

Les dépenses sont essentiellement constituées par :

Les dépenses qui restent à réaliser pour:	15.720,00 €
Les travaux prévus sur les constructions:	15.000,00 €
Le terrain multi-sports pour :	100.000,00 €
Les opérations non individualisées pour :	119.481,00 €
(dont voirie 80.000 €)	
Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté pour	129.196,44 €
Le remboursement des emprunts pour :	67.707,00 €

Le tout pour un total de dépenses d'investissement de :447.104,44 €

Les recettes sont constituées par :

Les subventions à percevoir pour :	86.223,00 €
Les opérations financières pour	334.910,44 €
(Dont virement de la section d'exploitation 174.431,00 € FCTVA 31.511,00 et excédents de fonctionnement capitalisés : 118.945,44 €	

Le tout pour un total de recettes d'investissement de 447.104,44 €

Le budget de l'eau et d'assainissement :

En fonctionnement ce budget s'équilibre à la somme de 105.325,80€ .

Les dépenses sont constituées :

Des charges de caractère général pour un montant de	39.980,00 €
Des charges de personnel pour :	8.500,00 €
D'un virement à la section d'investissement pour :	10.311,00 €
Des intérêts de la dette pour :	5.161,00 €
Des autres charges pour	3.000,00 €
Des amortissements pour:	36.373,00 €
Le tout pour un total de dépenses de :	105.325,80 €

Les recettes sont constituées par :

Un résultat de fonctionnement reporté de :	13.020,80 €
Le produit des services :	88.000,00 €
Les transferts entre sections pour :	4305,00 €
Le tout pour un total de recettes de fonctionnement de 105.325,80 €	

En investissement ce budget s'équilibre à la somme de : 126.528,83 €

Les travaux prévus pour :	94.7018,83 €
Les opérations financières pour :	24.327,00 €
Le reste à réaliser pour	7.500,00 €
Le tout pour un total de dépenses d'investissement de : 126.528,83 €	

Les recettes sont constituées par :

La participation aux travaux de l'eau pour : : 19.500,00 €
Les opérations financières pour : 107.028,83 €

Le tout pour un total de recettes d'investissement de 126.528,83€

Le budget du CCAS :

Ce budget de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 2013,27 dont 350.00 € de dépenses prévues pour le remboursement des abonnements Présence Verte et 400,00€ pour l'ADMR.

Le Budget du lotissement :

Ce budget s'équilibre à la somme de 359.611,93 € en fonctionnement et à 175.115,19 € en investissement.

Au cours de la présentation du budget principal de la commune les subventions aux associations qui sont pratiquement identiques à celles de l'exercice écoulé, sont examinées par les membres du conseil. Les informations demandées sont apportées par Monsieur le Maire ou l'adjoint aux finances.

Ces budgets ayant été examinés et ayant reçu les diverses précisions souhaitées par les membres du conseil il est passé au vote.

Par 14 voix pour, aucune abstention et aucune voix contre ces budgets sont adoptés.

II°) RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE :

Monsieur BOULANGER informe le conseil que la ligne de trésorerie de 100.000 euros ouverte auprès du CREDIT AGRICOLE arrive à échéance en Avril prochain. Il précise que cette ligne de trésorerie est aujourd'hui utilisée à hauteur de 70.000 euros et qu'elle a permis d'assurer le relais dans l'attente du versement des diverses subventions à recevoir et du FCTVA.

Afin de pallier à ces décalages de trésorerie constatés dans le versement de ces diverses subventions, il est jugé judicieux de renouveler cette ligne.

Le CREDIT AGRICOLE a été sollicité et a fait une proposition aux conditions suivantes :

Montant : 100.000 €

Durée : 12 mois

Taux de référence : EURIBOR 3 mois majoré de 0,95%

Intérêts : Trimestriels à terme échu.

Commission d'engagement : 0,20% soit 200,00 €

Après discussion le conseil donne son accord à la souscription de ce nouveau concours à ces conditions et autorise monsieur le maire à signer la convention correspondante.

III°) QUESTIONS DIVERSES

1°) Echange du terrain BOUDOU :

Monsieur le maire informe le conseil de la nécessité de régulariser administrativement l'échange de terrain avec Mr Raymond BOUDOU. Cet échange de 210 M² contre 130 M² sera régularisé sur la base de 1€ le M². Le conseil consulté donne son accord à l'unanimité sur cette transaction.

2°) Constitution d'une association pour la gestion d'une voie forestière :

Monsieur le maire informe le conseil que la commune, titulaire d'un captage d'eau en forêt de Bramarie, a été sollicitée pour participer auprès de l'association qui s'est créée dans le cadre du projet d'une voie forestière. Après discussion le conseil donne son accord pour verser une subvention de 100 € à cette association pour l'entretien de ce chemin.

3°) Adhésion au syndicat mixte Lot DOURDOU :

La commune de Cassaniouze, riverain du Lot, a été sollicitée pour adhérer à ce syndicat. Le conseil donne son accord à cette participation.

4°) Règlementation de la vitesse :

Suite à plusieurs demandes de riverains de limiter la vitesse sur la traversée du bourg CD 66 et du lotissement des Violettes, une zone à 30 km/h sera mise en place.

Egalement un « cédez le passage » sera installé au carrefour du calvaire (chemin du Bout du lieu et du CD 66)

L'arrêté municipal sera pris dans les prochaines semaines dans l'attente de la livraison des panneaux concernés.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 22 Heures.

LE MAIRE
Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE
Sylvain MALBERT

LES MEMBRES